

Service de l'Information Aéronautique



E-mail: sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr Internet: https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr

AIC FRANCE A 19/22

Date de publication : 06 OCT

OBJET: BALISAGE CIRCONSTANCIE NOCTURNE DES EOLIENNES EN ALLEMAGNE

Afin de réduire les nuisances lumineuses pour les riverains, l'Allemagne déploie des systèmes de balisage circonstancié nocturne sur ses parcs éoliens.

Ce principe permet de n'activer les feux de balisage nocturne qu'en la présence effective d'un aéronef à proximité du parc éolien, les feux étant éteints le reste du temps. Pour ce faire, des systèmes passifs de détection sont implantés au sein des parcs, et activent le balisage lumineux lorsqu'un aéronef évolue à moins de 4 km des éoliennes et à une hauteur inférieure à 2000 ft au-dessus des aérogénérateurs.

Ces systèmes fonctionnent en exploitant les émissions des transpondeurs mode S et mode A + C.

Les usagers de l'espace aérien évoluant en VFR de nuit à basse hauteur sont invités à prendre en compte ces nouvelles modalités d'activation des feux de balisage des éoliennes en Allemagne, y compris à proximité immédiate de la frontière française. L'activation d'un transpondeur mode A + C, ou idéalement d'un transpondeur mode S, est un prérequis à l'activation des feux de balisage nocturne. Il n'est pas possible de garantir l'activation systématique des feux avec uniquement un transpondeur mode A + C en fonctionnement.

Les parcs éoliens concernés situés à moins de 4 km de la frontière française sont les suivants :

Identification WEA	Coordonnées (WGS 84)		Altitude du terrain	Hauteur éolienne	Altitude éolienne	Distance < 4 km de la frontière
	Est	Nord				
arc éolien "Perl-Borg"						
B-1	06° 24' 59,07"	49° 29' 23,58"	358,0	196,0	554,0	FRA / LUX
B-2	06° 25' 10,33"	49° 29' 14,96"	374,0	196,0	570,0	FRA / LUX
B-3	06° 25' 23,38"	49° 29' 08,08"	379,0	196,0	575,0	FRA / LUX
B-7	06° 24' 48,55"	49° 29' 35,85"	323,8	196,0	519,8	FRA / LUX
B-8	06° 25' 23,10"	49° 29' 31,09"	372,9	196,0	568,9	FRA / LUX
arc éolien "Perl-Rödche		40° 27' 55 37"	305.6	196.0	501.6	FDA
Parc éolien "Perl-Rödche Rö-1	en" 06° 27' 38,15"	49° 27' 55,37"	395,6	196,0	591,6	FRA
Rö-2	06° 27' 09,67"	49° 27' 53,29"	399,5	196,0	595,5	FRA
		1	1	T	1	1
arc éolien "Perl-Büschd						
Bü-1	06° 28' 56,15"	49° 26' 12,53"	392,5	206,9	599,4	FRA
Bü-2	06° 28' 45,10"	49° 27' 35,82"	390,1	179,8	569,9	FRA
Bü-3	06° 29' 09,22"	49° 27' 44,72"	404,6	179,4	584,0	FRA
arc éolien "Silwingen-B	üdingen"					
Si-1	06° 32' 11,57"	49° 26' 12,53"	399,0	196,3	565,2	FRA
Si-2	06° 32' 15,76"	49° 26' 01,90"	353,8	196,3	550,1	FRA
Si-3	06° 32' 34,79"	49° 25' 58,31"	367,0	196,3	563,3	FRA

Le balisage circonstancié entrera progressivement en vigueur à compter de fin 2022.